

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Île-de-France
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité de Paris

Décision n° 127012 du 13 décembre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris

NOR : INTJ1242319S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 57974 du 19 juin 2012 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2012;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 26 novembre 2012,

Décide:

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel de réserve sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve:

Covindane, Uthaiya Nigend : 174 617

Fait le 13 décembre 2012.

*Le général de division,
commandant de la région
de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie
pour la zone de défense et de sécurité de Paris,*

B. CARMICHAËL